



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/159

**OBJET : OUTIL D'AIDE À LA GESTION DES BASSINS
VERSANTS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS -
MISE EN PLACE DE STATIONS MÉTÉO ET D'ÉCHELLES
LIMNIMÉTRIQUES**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 7 octobre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 octobre 2022

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUSSÉ

**Le 13 octobre de l'année deux mille
vingt-deux à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	E	Mme PREVOTEAU
LAGARDE Valérie	E	Mme TALABOT	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	E	M. GACHET	VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. LAFFARGUE	GIRAudeau Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/159

OBJET : OUTIL D'AIDE À LA GESTION DES BASSINS VERSANTS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS - MISE EN PLACE DE STATIONS MÉTÉO ET D'ÉCHELLES LIMNIMÉTRIQUES

Vu les statuts de la CCM et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu les plans des emplacements des stations météo (annexe 1) et des échelles de crue (annexe 2) sur le territoire de la CCM ci-après annexés,

Vu l'avis de la commission « Régimes hydrauliques » du 5 octobre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Suite aux multiples inondations par débordement de cours d'eau survenues sur le territoire de la Communauté de Communes dont notamment les événements de mai 2020, février 2021 et juin 2022, la CCM souhaite renforcer la surveillance des principaux cours d'eau via la mise en place d'outils de mesure.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de sa compétence en matière de prévention des inondations au sens de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), et plus précisément dans les rubriques suivantes :

- 1° « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »
- 5° « défense contre les inondations et contre la mer ».

Elle a pour objectif de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement hydrologique et hydraulique des bassins versants du territoire afin de mieux prévenir le risque inondation.

Il s'agit des bassins versants de :

- L'Eau Blanche
- Breyra
- Saucats
- Gât Mort

A ce titre, la CCM a déjà fait l'acquisition de 8 stations météo (4 pluviomètres et 4 anémomètres). Une commande de 3 pluviomètres et 2 anémomètres supplémentaires sera effectuée prochainement.

Une station météo et une échelle de crue ont déjà été installées respectivement sur le site du Centre Technique Communautaire et sur l'Eau Blanche, en amont du pont de la RD651 à Léognan.

Ainsi, la CCM souhaite poursuivre la mise en place de ces stations météo sur les bassins versants et ces échelles limnimétriques aussi appelées échelles de crue sur les principaux cours d'eau.

La mise en place de stations météo va permettre de mesurer et récupérer les données relatives à la pluviométrie, le vent et la température. Ces données vont être utilisées afin de caractériser les phénomènes météorologiques importants.

Les échelles de crue correspondant à des échelles graduées, placées au niveau des berges ou sur des ouvrages d'art (pont, etc.), permettront la lecture des hauteurs d'eau des rivières (crue et étiage).

L'association de ces deux outils permettrait de mieux comprendre et appréhender la réaction du bassin versant face à de fortes pluies. En effet, la récupération des données à l'aide de ces dispositifs pourrait permettre d'établir des corrélations entre la pluie tombée sur le bassin versant (intensité et hauteur) et la réaction du cours d'eau (hauteur d'eau).

Sur la base des connaissances actuelles, la CCM a identifié les emplacements pertinents pour la pose de stations météo. Les emplacements, principalement localisés sur des parcelles publiques communales, sont présentés en annexe 1.

La détermination des emplacements pour la pose d'échelles de crue supplémentaires est en cours de



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/159

OBJET : OUTIL D'AIDE À LA GESTION DES BASSINS VERSANTS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS - MISE EN PLACE DE STATIONS MÉTÉO ET D'ÉCHELLES LIMNIMÉTRIQUES

réflexion. La carte présentant les potentielles localisations figurent également en annexe de la présente délibération.

Ainsi, les communes du territoire seront sollicitées par la CCM afin d'obtenir les autorisations d'installer ces équipements de mesure.

Par ailleurs, ces dispositifs et les données récupérées pourront être mobilisés dans le cadre de futures études hydrologiques et hydrauliques dont la réalisation d'un Atlas de Zone Inondable prévue prochainement.

A terme, ces outils permettront la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte pour la prévision de crue à l'échelle du territoire. Cette opération nécessitera la réalisation d'échanges avec les services de l'État en charge de la prévision de crue du département.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 13 octobre 2022

Anne-Marie CAUSSÉ
Secrétaire de séance

Signé par : Anne-Marie Caussé
Date : 24/10/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire
de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 24/10/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu